

**Arrêté du 4 décembre 2015 modifiant le modèle de la fiche de notification figurant à l'annexe 29 de l'arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'article D. 3113-7 du code de la santé publique**

04/12/2015

Cet arrêté vient modifier le modèle de la fiche de notification obligatoire à l'autorité sanitaire des données individuelles concernant les cas d'infections par le virus d'immunodéficience humaine par voie électronique ou sur demande auprès de l'Institut veille sanitaire.